



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

impôts et taxes

Question écrite n° 31352

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles par la mise en place d'un plan local d'urbanisme. En effet, lors de la vente d'un terrain, les percepteurs versent cette taxe aux municipalités. Toutefois, celles-ci n'ont aucun moyen de connaître la provenance de cette taxe. Or, pour les suivis des dossiers d'urbanisme au sein des municipalités et afin de vérifier l'effectivité des versements, il leur est important de connaître le nom du vendeur. Il lui demande de quelles façons le Gouvernement entend répondre aux municipalités.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31352

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8296

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)